

CENSEUR,

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE



OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES DU 25,					
PAR RICHARD PÈRE ET FILS,					
Ingénieurs-opticiens, brevétés, quai St-Antoine, 11.					
HEURES.	THERM.	HYGROM.	BAROM.	VENTS.	CIEL.
6 heures.	12 d. au-dessus de 0.	53 deg.	27 pou. 7 lig.	N.-O.	Soleil.
Midi....	d. au-dessus	deg.	27 pou. lign.		
SOLEIL.			LUNE.		
Lever.	Midiv.	Couch.	Phases.	Age.	
4 h.	h.	7 h.			
53 m.	6 m.	37 m.	Nouvelle lune.	4	

Le Censeur donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

ON S'ABONNE :

A Lyon, au Bureau du Journal, quai St-Antoine, n° 27, et grande rue Mercière, n° 32, au 2^{me}.

A Paris, chez M. Lepelletier-Bourgois, officier de correspondance, place de la Bourse, n° 5, au 1^{er}.

PRIX :

16 francs pour 3 mois ;

32 francs pour 6 mois ;

64 francs pour l'année.

Hors du département du Rhône, 1 franc de plus par trimestre.

Le CENSEUR ne donne de publicité qu'aux avis, lettres et documents revêtus de signatures connues, ou dont les auteurs se font connaître de la Rédaction.

Lyon, 25 juillet 1858.

CONSEIL MUNICIPAL DE LYON.

Séance du 19 juillet 1858.

PRÉSIDENCE DE M. CHINARD.

M. le maire lit un rapport par lequel il demande l'autorisation de poursuivre pardevant les tribunaux et au nom de la ville contre les nommés Relave et Bourbon la restitution d'une somme de 500 f. subrepticement obtenue en 1836 de l'administration municipale.

Le rapport explique que, par un coupable accord, les deux individus susnommés simulèrent une dette impayée et entamèrent l'un contre l'autre des poursuites judiciaires dont le résultat fut une condamnation par corps contre le débiteur supposé. Le jugement fut exécuté et les portes de la prison se refermèrent sur le faux débiteur. Cependant l'époque ordinaire de l'exercice de la libéralité annuelle fondée en faveur des prisonniers pour dettes par le major-général Martin approchait ; le faux débiteur, à l'aide de manœuvres adroites qui réussirent à surprendre la religion de l'administration municipale, parvint à se faire inscrire parmi les prisonniers qui devaient être libérés. La fraude eut plein succès, et peut-être serait-elle restée ignorée encore, si une discussion, survenue entre les deux frères, n'eût révélé tout le crime. Les tribunaux furent saisis de cette affaire, et un jugement est récemment venu infliger une juste punition aux coupables. C'est en présence de cet état de choses que M. le maire vient proposer au conseil de poursuivre Relave et Bourbon en restitution de la somme de 500 f. qu'ils ont si indigne ment escroquée. Ces poursuites peuvent avoir du succès, car l'un des coupables possède un immeuble dont la valeur est estimée à 25,000 fr. Il convient donc d'exercer une revendication aussi justement motivée. M. le maire demande si le conseil, se trouvant assez éclairé, veut voter immédiatement.

M. Menoux déclare qu'il se résume, par le motif qu'il a participé au jugement qui a puni les coupables.

Les conclusions du rapport sont mises aux voix et adoptées. M. le maire lit un rapport qui soumet à la sanction du conseil la nomination du sieur Mabilloy aux fonctions réunies de cantonnier et de garde-champêtre, en remplacement du sieur Laurent Paul, garde-champêtre actuel, inhabile à l'emploi de cantonnier, et destiné à d'autres fonctions.

Cette nomination est approuvée. M. le maire lit un rapport par lequel il demande l'autorisation de poursuivre l'expropriation pour cause d'utilité publique d'une partie de la maison Pellion, sise à l'extrémité sud-est du quai d'Orléans, dont la démolition est nécessaire pour l'achèvement récemment voté de ce quai.

M. le maire expose que la ville devra une double indemnité au sieur Pellion, soit à cause du reculement qui lui est imposé, soit encore parce que les remblais nécessités pour les nivellements nouveaux vont enterrer le rez-de-chaussée à plusieurs pieds au-dessous du sol. Des négociations amiables, entamées pour cette affaire avec M. Pellion, n'ont pu avoir de succès, attendu les prétentions exorbitantes de ce propriétaire. Il faut donc nécessairement recourir aux moyens judiciaires. L'expertise que l'emploi de ce mode détermine fera droit sans doute en même temps, par une juste compensation, au sieur Pellion pour les indemnités qui lui sont dues à raison du double dommage que va subir sa propriété, et à la ville à raison de la plus-value que l'établissement d'un quai doit donner à cette propriété même.

M. le maire propose le renvoi de cette affaire aux commissions réunies des intérêts publics et du contentieux.

M. Rambaud ne s'oppose pas au renvoi proposé ; mais il voudrait savoir dès à présent si le gouvernement ne participera pas à la dépense que devra causer l'expropriation proposée, comme il a participé à celle de construction du quai.

M. le maire répond que cela n'est pas probable, cette dépense étant essentiellement communale.

M. Terme rappelle que le gouvernement avait promis de contribuer à la construction totale du quai d'Orléans par une subvention unique de 800,000 fr. : cette subvention fut ultérieurement

ment augmentée de 200,000 fr. ; il y aurait indiscrétion à solliciter une allocation nouvelle.

M. Guerre demande que l'affaire soit renvoyée à l'examen seulement de la commission du contentieux, attendu que la question d'utilité publique paraissant assez éclairée, il semble qu'il n'y a plus à s'occuper que de rédiger la délibération, soin qui peut être commis à cette commission seule.

Cette proposition est approuvée par le conseil.

M. le maire lit un rapport relatif à un incident survenu dans le procès que soutient la ville contre le sieur Martin et consorts, pour la liberté du curage des fossés d'aisance.

L'examen de ce rapport est renvoyé à la commission du contentieux.

M. le maire lit un rapport proposant d'admettre à faire valoir leurs droits à la retraite quatre porteurs aux convois funèbres.

Renvoyé à la commission des finances.

L'ordre du jour appelle la continuation des débats sur le projet de prolongement de la rue des Bouchers jusqu'à la rue de la Boucherie-des-Terreux.

M. Guerre prend la parole contre le projet.

Le plan régulateur des alignements intérieurs de la ville, voté en 1814, laisse beaucoup à désirer à cause des changements survenus depuis cette époque dans un grand nombre de localités ; il conviendrait qu'une révision générale vint régulariser ce plan, et qu'une opération simultanée donnât une concordance parfaite au plan général de la ville. Plusieurs fois déjà cette révision a été demandée ; on en ressent chaque jour davantage le besoin : il serait urgent de l'accomplir. On ne serait pas ainsi exposé à la nécessité chaque jour renaissante de modifier par parcelles isolées les plans anciens, et au danger d'accomplir mal ces modifications, soit par une variation de principes dérivant de chaque discussion nouvelle, soit par le manque d'ensemble dans les travaux. Le projet présenté aujourd'hui par la commission entraîne cet inconvénient. La modification qu'elle propose n'est pas convenable, et de plus elle causera des dépenses fort grandes. Une foule d'améliorations bien plus nécessaires sollicitent l'attention du conseil ; il serait urgent d'élargir la rue des Bouquetiers, de percer la rue Saint-Côme à la place Saint-Nizier, de prolonger sans entraves la rue Grenette jusqu'au Rhône d'un côté et jusqu'à la Saône de l'autre, d'accomplir enfin une foule de travaux dont la nomenclature serait trop longue ; et certes, quoique ces améliorations fussent être coûteuses, le conseil devrait cependant les adopter avec empressement, attendu leur évidente nécessité ; mais la rue des Bouchers ne présente pas les mêmes motifs ; cette rue est assez large et assez bien percée pour son emploi et pour sa destination.

Le quartier du Jardin-des-Plantes est moins animé et moins important qu'on ne le pense ; dans ce quartier il n'y a point de grandes maisons de commerce, il n'y a pas une circulation considérable de voitures. Le projet des commissions dépasse les besoins réels par le grandiose de ses proportions ; la dépense qui en devra résulter sera fort considérable. Le conseil doit réfléchir sur la portée de ces graves considérations.

M. Guerre présente encore quelques autres observations contre le projet, et déclare qu'il votera pour le maintien du plan de 1814.

M. Menoux approuve les principes généraux exposés par l'honorable préopinant ; mais ces principes ne sont pas applicables dans l'affaire dont il s'agit. Le projet présenté par les commissions semble de tout point convenable ; il paraît devoir mériter l'approbation du conseil.

M. le rapporteur remercie l'honorable M. Menoux de l'appui que sa parole vient de donner au projet présenté par les commissions. Les objections soulevées par l'honorable M. Guerre sont moins graves qu'elles ne le semblent au premier aspect.

Le conseil a plusieurs fois manifesté ses sympathies pour l'exécution du projet de révision générale des plans d'alignement de la ville, et c'est une opinion sans doute unanime que celle qui reconnaît la nécessité de cette œuvre importante ; mais cependant il ne faudrait pas, dans l'espoir ou dans l'attente même de l'accomplissement de ce travail, surseoir à toute amélioration dont le besoin ou l'opportunité seraient évidents ; celle qui est proposée aujourd'hui réunit ces deux conditions. Le quartier du Jardin-des-Plantes est plus important qu'on ne

semble le croire, et si le commerce est moins considérable dans ce quartier, on doit certainement attribuer ce désavantage à la difficulté de communications que présentent les abords de ce quartier. La place Sathonay est entourée en effet, comme d'un labyrinthe, de rues étroites et mal percées, sans embranchements, et qui rendent la circulation fort difficile. Cependant un marché existe déjà dans ce quartier ; un autre marché va bientôt y être encore établi. La rue des Bouchers est le principal moyen de viabilité qui puisse desservir ces deux marchés et toutes les habitations voisines ; il faut donc que cette rue soit dotée de dimensions appropriées à sa destination ; il faut aussi qu'elle se rattache par une ligne droite à la boucherie des Terreux, cet autre centre de circulation ; il faut enfin que ses abords soient larges et faciles. Le projet satisfait à tous ces besoins.

Il n'y a certainement d'autres améliorations aussi urgentes que celle dont il s'agit ; mais on ne peut tout faire à la fois, et l'ordre de primauté doit être déterminé surtout par les occasions qui se présentent. C'est le cas où se trouve l'affaire qui se discute en ce moment, puisque la demande d'alignement faite par les sieurs Bernard et Jacquemot est une occasion favorable qu'on ne saurait laisser échapper. Quant à la dépense, il est certain que son chiffre mériterait quelque attention, si elle devait s'accomplir de suite ; mais cette dépense est échelonnée dans un avenir probablement si éloigné qu'il ne faut pas s'en occuper ; elle arrivera sans doute d'année en année par sommes minimes, comme celle que nécessiterait aujourd'hui l'adoption du projet proposé. Il ne faudrait donc pas que cette considération arrêtât le vote du conseil.

M. le rapporteur présente encore quelques considérations en faveur du projet et persiste dans toutes les conclusions du rapport.

M. Falconnet, M. Terme et M. Capelain prennent successivement la parole sur la question.

M. le maire annonce qu'il va mettre aux voix les conclusions du rapport.

M. Guerre dit qu'il désire formuler en proposition précise la demande de révision générale des plans de la ville dont il a parlé dans son discours ; cette demande ne pouvant être présentée comme amendement à l'affaire qui se discute et à laquelle elle se rattache seulement comme exposé de principes.

M. le maire répond que cette question est assez grave pour qu'elle soit mûrement examinée et préparée par l'administration ; l'honorable M. Guerre voudra bien sans doute consentir à ne pas persister dans sa proposition ; l'administration prend l'engagement de présenter à une prochaine séance un rapport sur cette question si importante.

M. Guerre déclare que, satisfait par la promesse de M. le maire, dont il prend note, il consent à ce que sa proposition soit ajournée.

Les conclusions du rapport sont mises aux voix et adoptées. La séance est levée à trois heures et demie.

On lit dans le Temps :

Soutenir que, dans un cas de conflit, la chambre des députés devrait se soumettre à la volonté royale unie au vote de la pairie, c'est-à-dire, par exemple, qu'un ministre réproché par la majorité élective pourrait se passer de cette majorité pourvu qu'il eût celle de la chambre des pairs, c'est se charger d'une thèse dont l'absurdité saute aux yeux.

Mais l'assertion n'est qu'insensée et ridicule si elle appartient en propre au journal qui l'a produite. C'est alors un paradoxe comme un autre qu'il faut renverser en quelques mots pour n'y plus revenir. L'opinion publique n'a pas besoin de s'arrêter à comprendre et à combattre le système nouveau qu'on lui présente ; elle n'a qu'à s'en détourner et à l'oublier.

La chose est d'une toute autre gravité si le journal dont il s'agit a été, dans l'exposition de son étrange système, l'interprète ou le compère du ministère.

Si c'est un de ces essais que tentent quelquefois sur l'opinion les pouvoirs instruits aux maximes de Machiavel ; si l'on met en avant, par quelque enfant perdu, ces doctrines destructrices de la charte et ces récits mensongers de la révolution, pour préparer l'esprit public à quelque réaction funeste et à quelque

nous l'avons déjà dit, il tiendra convenablement l'emploi qui lui est confié, et nous n'aurons guère à regretter le départ de M. Dermoy.

Depuis quelques jours, des sifflets intempestifs, que rien ne justifie, se font entendre quand M. Casimir entre en scène. Il faut bien les attribuer à une coterie qui se cache dans l'ombre, et paie quelques gamins pour faire retirer un acteur de mérite. — De tels moyens se briseront devant la volonté du public qui ne fera pas défaut à M. Casimir. La presse aussi lui prêterait son appui au besoin.

Si nous n'avons pas parlé de la pièce d'Arthur ou Seize ans d'absence, donnée récemment au Gymnase, c'est qu'elle est bien insignifiante. Sans le talent si vrai de M. Faivre, sans les efforts de M. Sallard, Arthur n'aurait certes pas été représenté deux fois au Gymnase.

Le Gymnase va sans doute s'occuper de nous montrer quelques pièces nouvelles. Profitera-t-il pour cela du séjour d'Odry ? car Odry, ce vieux et inimitable comique des Variétés, est à Lyon, et donnera quelques représentations. Qu'il soit le bienvenu !

LES INCENDIÉS DU VAUDEVILLE.

La position des incendiés du Vaudeville inspire le plus vif intérêt. Ainsi que nous l'avons dit déjà, ce ne sont point les propriétaires de la salle qui sont à plaindre dans cette malheureuse circonstance, mais bien la troupe, le directeur et ses co-intéressés. De tous côtés, une sympathie que nous ne pourrions trop louer se manifeste en faveur d'artistes honorables frappés d'un malheur imprévu qui les touche si vivement dans leurs intérêts. Déjà la reine, voulant prouver combien elle prend part à ce triste événement, a envoyé à M. Albert une somme de 1,000 f.

Mais tout en louant sans restriction la noble intention qui a

Théâtre du Gymnase.

Mme JOSSE-ERNEST.

Après trois mois de luttres vives et animées, de succès contestés, de chutes plus ou moins rapides, de scènes fâcheuses, les débuts du Gymnase sont terminés ! Mettre trois mois pour les débuts, c'est passer les limites déterminées par les usages ; nous allons dire par les convenances. Ce serait le moment de faire l'historique des faits, de compter les morts, de montrer les blessures des vivants et d'enregistrer le petit nombre des heureux ; mais cette tâche raviverait de vieilles querelles, et, ma foi ! il faut bien au théâtre, comme à la guerre, faire des trêves et des capitulations. Nous avons dans notre critique voulu servir les intérêts du public ; en le faisant, c'était servir la discipline elle-même ; avons-nous réussi ? Se faire illusion n'est pas dans nos habitudes. Disons donc que nous sommes encore dans les malcontents, que nous avons certaines prétentions légitimes, et bien légitimes, à faire valoir. Disons de nouveau que, si le Gymnase compte dans son sein des acteurs d'un mérite vrai et incontestable, il est du côté des femmes d'une faiblesse notoire. On nous reprochera peut-être notre rigorisme envers des dames. On nous accusera de ne pas savoir pardonner quelques défauts ; nous serions tentés de le faire, s'il y avait moyen de transiger avec la vérité ; — la vérité, qui quelquefois paraît obscure ou douteuse, est toute nue au Gymnase. C'est donc par les femmes que le Gymnase pêche. Il a besoin d'avoir deux ou trois actrices d'un mérite incontestable. Voilà ce que nous demandons encore. Et dussions-nous nous répéter à devenir importuns, à être accusés de radotage, nous n'en continuerons pas moins à dire : Là est le sort du Gymnase et le plaisir du public.

Ces réflexions pourront paraître étranges au moment où Mme Josse-Ernest entre largement au Gymnase, sans contradiction ni opposition. A ses débuts, pas de sifflets, pas de cabales, pas de tohu-bohu au parterre ; ni la police ni la ligne n'ont bougé, et son début était le plus important de tous ceux qui ont eu lieu au Gymnase. Il faut donc qu'elle ait un talent réel, et la critique devrait au moins garder le silence après un pareil triomphe.

Oui, la critique peut être douce pour Mme Josse-Ernest ; mais elle lui doit toute la vérité. Qu'elle le sache bien, si elle a été reçue sans difficulté, c'est que le public veut en finir avec les débuts, c'est qu'on comprend qu'il faut réorganiser à tout prix pour cette année une troupe telle quelle ; c'est aussi que cette dame a des qualités qu'on doit reconnaître.

Sa physionomie a de la douceur, ses traits marquent de la finesse et quelquefois expriment de doux sentiments ; elle a une taille belle et flexible. Tout cela, joint à des habitudes de la scène, a bien son mérite ; mais tout cela ne constitue pas une actrice complète.

Mme Josse-Ernest, ainsi que nous l'avons déjà dit, a une diction parfois déclamatoire. Ses intentions ne sont pas toujours bien nettement exprimées ; voulant frapper, fort elle frappe à côté. Ce qui lui manque, c'est ce naturel, ce laisser-aller qui fait que le spectateur oublie la scène pour se croire dans un salon, l'actrice pour écouter la femme du monde.

Mme Josse donne des espérances. — Elle s'est fait attendre long-temps, peut-on lui en faire un reproche ? Croyons avec ses amis qu'elle a été longuement malade, que la fièvre la minait, cette pauvre dame ! — Sa tâche sera grande ; qu'elle regarde autour d'elle et elle en jugera. — Du travail, Mme Josse-Ernest, beaucoup de travail et du naturel, et vous pourrez réunir tous les suffrages. — C'est ce que nous vous souhaitons.

M. Claudius Verdellat a réussi dans ses débuts. Ainsi que

énormité politique; si du moins on essaie de donner au pouvoir ministériel et au pouvoir législatif de la pairie une force qu'ils n'ont pas, aux dépens de la représentation élective; si c'est une conspiration sérieuse et un défi jeté à la députation, alors le péril est grand, et les vrais conservateurs des institutions et de la dynastie doivent multiplier leurs efforts pour détourner la royauté de cette voie fatale où on travaille à la précipiter.

La Presse est un journal ministériel. Des protestations d'indépendance et de libre arbitre de sa part ne sauraient faire illusion; il faut qu'on sache positivement à quoi s'en tenir. La Presse parle-t-elle en son nom ou au nom du ministre? Qu'elle le dise elle-même, car elle ne doit pas laisser peser sur le pouvoir la responsabilité de ses inventions coupables.

Mais le ministre aussi a un devoir rigoureux à remplir; il a deux *Moniteurs* à ses ordres: qu'il désavoue les doctrines de la Presse et qu'il ne laisse pas l'obscurité régner plus longtemps sur de pareilles questions. Il y a déjà plusieurs années que l'opinion publique est troublée par d'aussi dangereuses polémiques. Pourquoi a-t-on accusé M. Roderer d'avoir pris ses inspirations au château? Pourquoi M. Fonfrède n'a-t-il jamais été bien explicitement désavoué? Pourquoi, le *Journal de Paris* à peine réduit au silence, la Presse s'empare-t-elle de l'héritage de ses doctrines pour les rajeunir à sa manière et pour semer autour du pouvoir la défiance et le soupçon?

Serait-il vrai que ces articles sont écrits, ou à peu près, dans le cabinet du ministre, par des écrivains bien connus pour ses intimes confidents et ses organes habituels?

M. de Montalivet, le vrai représentant de la politique ministérielle, le confident du roi, l'ancien et le futur intendant de la liste civile, approuve-t-il ces hérésies constitutionnelles et souffre-t-il que la révolution soit ainsi anéantie, la charte parodiée, la royauté compromise?

Pourquoi donc joue-t-on à un pareil jeu? Pourquoi le *Journal des Débats* perd-il le temps à guerroyer contre la Gazette, au lieu de réclamer en faveur des principes qu'il paraît professer, du moins en théorie?

Pourquoi le *Moniteur* du soir a-t-il moins de zèle pour la charte qu'il n'en a pour les lois de septembre?

Plaise à Dieu que l'esprit de vertige ne s'empare pas de nos gouvernants à ce point! Mais il faut que le pays sache si ses institutions sont encore en cause, ou si toute la lutte est renfermée dans le cercle constitutionnel.

Nous attendons la profession de foi, c'est-à-dire la justification du ministre, car le silence serait un aveu significatif ou un piège tendu à l'opinion.

Une des tendances actuelles les plus prononcées chez les hommes de science et de loisir est, sans contredit, l'étude des mœurs, des coutumes, de l'histoire des peuples voisins. On veut connaître ce que l'on n'a pu voir, étudier dans les livres ce qu'il n'est pas donné d'entendre, et sur le passé ou le présent d'un peuple, deviner son avenir, savoir quels liens invisibles unissent les nations entre elles, quelles croyances uniformes préparent leur future fraternité, quelle politique les désunit, et—c'est là le plus utile, le plus essentiel—quel principe fécondant peut les faire un jour concourir toutes à un but commun.

C'est à cette tendance marquée qu'il faut attribuer le grand succès de tant de publications sur les voyages, sur les mœurs, l'histoire des peuples, leurs traditions.

L'Allemagne, si riche de sites pittoresques, si profondément poétique, et dont nos vieux soldats conservent un si doux souvenir, n'avait pas encore trouvé d'interprète qui eût offert un tableau vaste et complet aux désirs de la science ou aux souvenirs de nos vieux conquérants. Grâce aux soins de M. SAVOYE, dont le zèle et la capacité ont déjà eu occasion de se manifester dans de semblables entreprises, cette lacune va être remplie par la publication du *Panorama de l'Allemagne* dont la première livraison vient de paraître.

Les sites les plus gracieux, les vieux châteaux, les villes de l'Allemagne, les montagnes, tout ce qui peut instruire ou charmer, sera reproduit par le burin, en même temps que les mœurs, les arts seront traités par des écrivains tant français qu'allemands, et connus par leur talent. Ainsi donc, hommes, choses, tout sera présenté à la fois et mis en lumière par le *Panorama de l'Allemagne*. Les hommes de science trouveront là tout ce qui peut donner une idée complète du pays sous ses rapports physiques et moraux; sa statistique, ses productions, les différences qui existent entre les diverses provinces. Les vieux soldats y retrouveront avec plaisir les villes qu'ils ont habitées, les champs de bataille qu'ils ont illustrés, les haltes où ils se sont arrêtés.

La première livraison contient une charmante vue de Rheinstein, et une lithographie intitulée *Germania*, encadrée dans de jolis médaillons pleins d'originalité. Tout semble donc prédire un succès au *Panorama de l'Allemagne*.

On lit dans le National :

Mlle Grouvelle a été ce matin enlevée de la Conciergerie et dirigée sur Clairvaux.

Sa famille et ses amis avaient espéré jusqu'au dernier moment que cette rigoureuse mesure ne serait pas mise à exécution. L'administration accorde fréquemment aux condamnés la permission de subir leur peine dans le lieu où la présence de leurs

déterminé cet acte de générosité, nous regrettons qu'on n'ait pas songé à la masse des artistes, dont beaucoup sont, proportionnellement, encore plus à plaindre que Mme Albert, qui a dans son talent supérieur une ressource certaine. Du reste, de toutes parts, les artistes, dont en de pareilles circonstances le caractère généreux et dévoué se montre tout entier, préparent d'utiles secours aux incendiés, sans distinction.

M. Védet, le premier, a annoncé une représentation que sa composition et l'intérêt inspiré par les bénéficiaires doivent rendre très-fructueuse. Tous les théâtres de Paris vont imiter cet exemple, qui sera suivi, nous n'en doutons pas, par un grand nombre de ceux de la province. En même temps, des souscriptions s'organisent, et dès aujourd'hui nous en ouvrons une nous-mêmes dans nos bureaux. Espérons donc qu'au moins une partie du malheur le plus réel sera réparée.

Il reste maintenant à s'occuper de l'avenir du théâtre du Vaudeville, et de celui des pensionnaires de M. Arago qui y est attaché.

Une réunion des actionnaires-propriétaires de la salle, qui sont au nombre de cinquante-deux, a dû avoir lieu hier. Nous ne savons encore ce qui a été décidé.

Demain lundi, les actionnaires de l'exploitation se réuniront de leur côté. Déjà les acteurs ont nommé une commission chargée de les représenter; elle se compose de MM. Lafont, Fontenay, Guillemain et Dorbe.

Nous désirons vivement, dans l'intérêt des uns et des autres, que les actionnaires de la propriété et ceux de l'exploitation s'entendent sur les mesures à prendre.

Aucune des propositions faites par divers théâtres n'a été acceptée. On a aussi repoussé le projet d'un théâtre provisoire aux Champs-Élysées. (Gazette des Théâtres.)

parents peut procurer quelque adoucissement à leur captivité. Mlle Grouvelle, sous ce rapport, avait droit à une sollicitude particulière. Sa mère, paralysée depuis quatorze années, est dans l'impossibilité de quitter Paris et de l'accompagner dans son exil. De plus, sa santé, gravement compromise avant le procès, a subi une altération sensible par un emprisonnement de huit mois. M. Magendie, son médecin, a déclaré que, dans sa conscience, ce serait un acte d'humanité et de justice de la laisser à Paris. Les médecins envoyés par le ministre pour la visiter ont reconnu qu'elle était atteinte d'une maladie du cœur et d'une maladie de poitrine. Son état a si fort empiré que depuis quinze jours elle ne prenait plus d'autre nourriture que quelques groseilles. Malgré toutes ces raisons, M. de Montalivet est inexorable. Lorsque le défenseur de Mlle Grouvelle lui a demandé audience au nom de la vieille mère de sa cliente, il lui a refusé sa porte. On a sollicité la faveur d'une dernière entrevue entre la mère et la fille; on a demandé une prison rapprochée de Paris, enfin la permission de faire accompagner la malade par une personne de sa famille ou de sa maison. Le ministre n'a pas même daigné répondre, et ce matin, sans que ses parents en fussent prévenus, il a fait exécuter l'ordre de translation.

Dans la position de Mlle Grouvelle, le séjour d'un pays froid et d'une maison humide est une cause de mort. M. de Montalivet le sait par le témoignage des hommes de l'art qui lui ont rendu compte de la santé de Mlle Grouvelle. C'est après les avoir consultés qu'il a choisi Clairvaux, une des prisons les plus insalubres de France, située au milieu de vastes forêts, entourée d'eau, bâtie sur des canaux, et sur laquelle règnent, depuis la fin du mois d'août jusqu'au commencement de mai, d'épais brouillards. On se rappelle que M. Trélat ne put supporter la funeste influence de ce climat, et que le ministre fut contraint de l'extraire mourant de sa prison.

Si, en mettant ainsi de côté les égards dus au malheur, à la faiblesse du sexe, à la maladie, M. de Montalivet croit n'exécuter que son devoir, il se trompe, et nul ne prend le change sur le motif de cette odieuse conduite. La France est une terre d'honneur et de générosité, et ceux qui foulent aux pieds ces sentiments, en frappant leurs ennemis désarmés, ne sont ni de leur nation ni de leur temps.

Hier a été célébré à Vizille l'anniversaire du 21 juillet 1788. L'autorité, qui connaît le bon esprit des habitants, n'a apporté aucune entrave à cette réunion de famille: c'est dire que l'ordre le plus parfait y a constamment régné.

Il n'y a peut-être pas une localité en France où l'amour de la liberté se soit conservé aussi vif, aussi pur qu'à Vizille; si quelques hommes ont eu pouvoir, dans un intérêt particulier, repudier ce qu'ils avaient fait leurs pères, il est facile de les compter; on les reconnaît d'ailleurs à leur isolement.

Une députation de Grenoblois a pris part à cette fête. Après le banquet, l'hymne de la *Marseillaise* a été chanté au pied de l'arbre de la liberté, qui à Vizille est encore debout, et on s'est ensuite séparé, en se donnant de part et d'autre les témoignages de la plus franche cordialité. (Patriote des Alpes.)

Les généraux Gaingret et Duval de Dampierre sont partis ensemble pour Alger. Le premier ne va pas à Constantine, comme on l'avait annoncé; il remplace à Oran le général Rapatel, et c'est M. Duval qui succède au général Négrier. Nous verrons si le gouvernement lui permettra de continuer la sage politique de son devancier, et à ce prix nous nous consolons bien volontiers des grands airs du journal de la préfecture: mais franchement nous ne l'espérons pas. Si le général Négrier est retiré de Constantine, c'est qu'il n'a pas voulu suivre une autre marche que celle qui avait pacifié la province et ruiné les espérances d'Achmet-Bey.

Le général Rapatel est arrivé à Alger le 12, mais si fatigué de la traversée, qu'il n'a pu repartir et s'est déterminé à respirer quelque temps l'air de cette partie de la colonie, plus favorable à sa santé que celui d'Oran.

Le traité de la Tafna défend aux Arabes de faire le commerce hors des ports occupés par les Français. Cela ne les empêche pas de commercer à la Tafna et au cap Tenez, où les Marocains apportent des chargements et en prennent d'autres sans que l'autorité française puisse s'y opposer, parce que nos croiseurs ne sont pas assez nombreux.

Il arrive constamment à Oran des cultivateurs espagnols que la misère chasse de leur pays. Jusqu'à présent on ne tire aucun parti de ces pauvres gens qui eussent été bien utiles si on avait voulu faire un essai de colonisation. (Gazette du Midi.)

SOCIÉTÉ DES GENS DE LETTRES.

Le *Courrier de la Sarthe* repousse avec vigueur les prétentions insolites de la Société des gens de lettres; il le fait dans les termes suivants:

Plusieurs journaux de Paris et la plupart des journaux des départements n'ont pas de rédaction personnelle: ils empruntent aux autres feuilles les articles qui, soit par le fond, soit par la forme, leur paraissent dignes d'être reproduits. Ces emprunts sont en quelque sorte légitimés par la coutume, et personne ne s'en était offensé avant que quelques hommes, apportant dans la presse des mœurs et des pratiques commerciales, ne soient venus prétendre que l'usage n'est pas la consécration d'un droit.

Une plainte fut portée, il y a trois ans environ, contre les feuilles reproductrices, et le tribunal décida que ces feuilles n'auraient la permission de reproduire les articles empruntés, que plusieurs jours après la publication primitive de ces articles.

Nous n'avons pas besoin de dire que les écrivains dont les titres et le nom honorent le journalisme refusèrent d'entrer dans cette coalition mercantile; aux propositions qui leur furent faites de poursuivre collectivement les feuilles reproductrices, ils répondirent qu'ils étaient trop heureux d'entendre répéter au pays ce qu'ils avaient cru bon de lui dire, et que, loin d'accuser ceux qui rendaient un tel service à des opinions sincères, ils étaient tout prêts à leur en témoigner de la reconnaissance. Toutes les feuilles reproductrices n'étaient pas et ne sont pas, nous le savons, une spéculation irréprochable; les écrivains dont nous parlons le savaient aussi, mais ils ne voulaient pas que leur bonne renommée servît d'excuse à des poursuites qu'en principe ils ne pouvaient approuver.

Une association nouvelle vient de se former, qui se propose de poursuivre non-seulement les journaux essentiellement reproducteurs, mais toutes les feuilles qui se permettraient par hasard de reproduire un passage extrait de tout écrit publié par les sociétés. S'appuyant sur ce considérant très-contestable, que les ouvrages de l'esprit sont une propriété de même nature que les autres propriétés, ils prétendent obliger la reproduction au paiement des articles empruntés.

Parmi ces sociétés nous trouvons quelques hommes honorables, dont nous ne comprenons pas la conduite; quant au plus grand nombre d'entre eux, nous avions sur leurs personnes une opinion déjà faite, que n'a pas modifiée l'apposition de leurs signatures au bas de l'acte social. Pourquoi des gens qui ne prennent la plume que pour faire un métier, qui est le métier d'écrire, ne chercheraient-ils pas, par tous les moyens praticables, à trouver le débit le plus lucratif de leur marchandise? On a grand tort de se mettre en peine pour leur démontrer que les idées n'ont pas de propriétaires, qu'elles sont le fonds commun d'une époque, et qu'un écrivain doit se contenter d'honoraires honnêtes pour les mettre en circulation: un raisonnement de cette nature ne saurait s'adresser aux rédacteurs émérites du feuilleton moderne. Leur commerce ne consiste pas à rendre plus ou moins avantageusement des idées personnelles ou impersonnelles; ils spéculent sur moins que cela.

Mais comment des hommes véritablement sérieux et d'un talent estimable ont-ils fondé cette société d'assurance mutuelle sur les chances de la reproduction, avec les littérateurs tristement famés dont l'acte porte les noms? Il en est quelques-uns dont l'amitié nous est chère, et nous ne laissons pas de leur faire un bon accueil; mais l'ignoble rôle qu'on leur fait remplir, ces colonnes de notre journal, par respect pour l'intelligence et la morale de nos lecteurs, aucune des compositions littéraires dont on nous adresse le tarif: aussi les conditions imposées à la reproduction ne concernent-elles en rien notre feuille.

Nous engageons vivement tous nos confrères des départements à ne pas conclure avec MM. les gens de lettres le marché dont ils leur ont sans doute fait tenir copie: trop de journaux ont, depuis quelques années, compromis la presse recommandable, en donnant asile à ces bohèmes de la littérature, auxquels nous n'avons jusqu'à ce jour reconnu qu'un seul talent, celui de jouer tous les rôles et de porter tous les masques.

La session du troisième trimestre des assises du Rhône s'ouvrira le 20 août prochain, sous la présidence de M. Alcock, assesseur de MM. Populus et Menoux.

Dimanche, à onze heures du matin, le sieur Tomérix fils, chef d'atelier, quai Peyrolerie, no 136, a trouvé dans sa cave un jeune loup qu'il s'est empressé de tuer. Il a fait ensuite une déclaration au commissaire du quartier. Ce magistrat a fait transporter à l'Ecole vétérinaire le corps de l'animal, qui s'était, dit-on, introduit dans cette cave par le soupirail. On présume même qu'il y était réfugié depuis plusieurs jours.

Samedi, à sept heures du matin, deux militaires ont trouvé, en se baignant, le cadavre d'une femme, qui a été transporté immédiatement au dépôt des morts, où elle a été reconnue pour la nommée Jeanne-Marie Terra, femme Pitiat, âgée de 54 ans, revendeuse, native de la Guillotière, demeurant chez le sienr Martin, cabaretier, rue de la Madeleine. Elle était séparée de son mari depuis environ deux ans et demi.

Cette malheureuse paraissait noyée de la veille; elle laisse cinq enfants, et témoignait depuis long-temps l'intention de se suicider.

Samedi, dans l'après-midi, deux ouvriers travaillant à la digue de la Vitrolerie, qui se trouvaient sur le quai de la Charité, ont voulu essayer, pour raccourcir le chemin, de traverser le Rhône à la nage; mais entraînés par la rapidité du courant jusqu'en face de la rue de Condé, ils allaient inévitablement périr, lorsque les nommés Granjon (Antoine) et Billemeure (Louis), ouvriers chez le sieur Verrier, teinturier, rue de Condé, 67, les ont retirés du Rhône au moment où ils allaient disparaître sous les flots.

Samedi, à quatre heures du soir, on a retiré de la Saône, sur le quai Saint-Antoine, le cadavre du nommé Claude Thomas, crocheteur de la deuxième compagnie du Port-du-Temple, demeurant rue Saint-George, no 66. Ce malheureux s'était noyé deux jours auparavant en passant dans un état d'ivresse sur la bande d'un bateau.

Dimanche, entre quatre et cinq heures du soir, le nommé Viola (Jean-Michel), ex-artilleur, aspirant remplaçant à la solde d'un agent d'affaires, place des Jacobins, et logeant chez le sieur Collin, rue Raisin, no 19, s'est fait avec un rasoir une profonde blessure à la gorge; il a été immédiatement transporté à l'hôpital, où on désespère de le sauver. On ignore encore la cause de cet acte de folie.

Paris, 23 juillet 1838.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

On annonçait ce matin l'arrivée de M. de Villèle à Paris, d'où il se rendrait à Londres.

On croit que les tories feront à Londres une bonne réception à M. de Villèle, et que sir Robert Peel ne sera pas moins courtois envers l'ex-ministre des finances, que le duc de Wellington ne l'a été envers le duc de Dalmatie. L'aristocratie fera, en quelque sorte, pour le représentant de l'émigration et de la branche aînée, ce que le peuple a fait pour le maréchal, représentant de la gloire nationale et de la révolution de juillet.

Mgr l'archevêque de Paris est du petit nombre des personnes qui ont pu jusqu'à présent être admises auprès de M. de Villèle.

M. Armand Laity n'a pas encore été transféré de la Conciergerie dans une autre prison, et l'on espère que l'on obtiendra du gouvernement de lui laisser subir sa peine à Paris.

Les sous-officiers vétérans de la caserne de la rue de Babylone ont adressé une pétition au ministre de la guerre, pour se plaindre de la mauvaise qualité du pain qui leur est fourni.

On a commencé à disposer depuis deux jours les appartements de M. le maréchal Soult qui est attendu dans les derniers jours de la semaine prochaine.

La duchesse de Berry est de nouveau enceinte. Pendant son séjour à Vienne, elle a reçu la visite de la veuve de Napoléon, à l'occasion de l'anniversaire de la fête du duc de Bordeaux. Il paraît du reste que l'aristocratie allemande, qui, depuis l'aventure de Blaye, refusait de recevoir la duchesse de Berry et de traiter le prince de Luchesi-Palli comme l'époux de la princesse, a complètement changé de manières vis-à-vis d'elle, car l'empereur et l'impératrice d'Autriche sont allés en personne rendre visite à la mère du duc de Bordeaux, et le prince de Luchesi-Palli a son logement au palais de Schœnbrunn et est admis à la table impériale.

Le vicomte de Persigny, qui a été compromis dans l'affaire de Strasbourg, en 1836, et qui en avait publié une relation qui a été reproduite en partie dans la brochure de M. Laity, s'est arrêté à Stuttgart pendant huit jours sans la moindre opposition de la part du gouvernement de Wurtemberg. Le roi lui a même permis de visiter les deux fils du duc de Montfort (Jérôme Bonaparte); mais s'étant rendu de Stuttgart à Munich, il a reçu l'ordre de quitter sous 24 heures la capitale de la Bavière.

M. Mendizabal a traversé Bordeaux le 20 juillet, venant de Madrid et se rendant à Paris.

Il paraît que les récits des amis de M. le duc de Nemours sur le séjour de S. A. R. à Londres ont fait perdre beaucoup de terrain en cour au maréchal Soult, qui s'est

— Un pauvre ne la craint pas, répondit le jeune Livonien avec amertume. Il vaut mieux, à tout prendre, expirer sur un bûcher que de mourir de faim. En crachant sur vos images, je me suis rendu volontairement coupable d'un crime. Préférant les rigueurs d'un emprisonnement aux souffrances d'une existence aventureuse et méprisée, je ne doutais pas qu'on ne me jetât en prison; et quant à ma vie, elle est de si peu de valeur pour les autres et pour moi que je n'étais pas dans l'intention de vous la disputer... Vous ignorez donc que la misère ne laisse guère de place dans le cœur que pour de malfaisantes pensées... Pour moi, j'ai connu toutes ces douleurs... J'étais encore au berceau, que mon père mourut obscurément sur un champ de bataille. Ma mère l'avait devancé dans la tombe. Les autres membres de ma famille, dispersés par les chances de la guerre, ne revirent jamais le toit paternel, et je n'ai que de vagues indications sur leur destinée... Un seul espoir me restait en arrivant à Moscou. Je comptais y trouver ma sœur que je n'avais pas vue depuis l'enfance. J'avais entendu dire qu'elle était em-

ployée chez le prince Menzikoff. Malheureusement ce seigneur est parti dernièrement pour St-Petersbourg, et je n'ai pu dès lors confirmer mes doutes.

— Comment se nomme-t-elle ?

— Marthe Scavronski... Elle avait douze ans et moi treize lorsque le sort nous sépara. Mais j'ai appris depuis lors par un dragon suédois, échappé aux massacres et à l'incendie de Mariembourg, qu'elle avait été prise dans cette ville en 1704.

— A Mariembourg ! dit le Russe en contemplant l'étranger avec une inexplicable attention et un étrange sentiment de curiosité. Mais attends donc ; je la connais, cette femme... Elle habite effectivement Moscou, et il ne serait pas impossible qu'elle pût le protéger... Demain peut-être je trouverai l'occasion de te présenter à elle... En attendant, reste dans cette maison et ne t'inquiète pas trop des suites de ton sacrilège. Quoiqu'il n'ait aboli la dignité patriarcale que pour s'en revêtir lui-même, et que son devoir soit de faire respecter l'église dont il est pontife, le tsar Pierre, moins superstitieux que ses sujets, pardonnera vraisemblablement ton imprudence en faveur de ton infortune... Toutelois, crois-moi, camarade, n'outrage plus désormais nos saints ; car les moujiks et les papes n'entendent pas raison sur ce chapitre, et l'empereur lui-même ne pourrait pas te défendre deux fois contre leur colère.

Le Russe sortit en disant ces mots.

— Quel est donc cet homme ? demanda le jeune Livonien. Il porte l'habit d'un soldat et parle comme s'il n'y avait au-dessus de lui d'autre autorité que celle de Dieu !

— C'est le fils d'Alexis Michailowitz, c'est Pierre I^{er}, répondit Shepleff.

(La suite à un prochain numéro.)

BOURSE DE PARIS DU 25 JUILLET.

Il y avait une grande faiblesse dans les cours de la rente française. Les affaires étaient du reste fort lourdes, et les cours marchaient légèrement à la baisse.

On a cherché à répandre le bruit d'un prochain changement de ministère et du retour de M. le maréchal Soult aux affaires.

Les actions de la caisse Lafitte ont repris un peu. Les coupons de 3,000 f. ont remonté à 5,463.

Les actions des chemins de fer étaient généralement fort offertes et un peu en baisse. Le St-Germain s'est fait à 900 pour fin du mois prochain. La rive droite de Versailles était à 812 50, la rive gauche était au même cours de 615.

Les actions industrielles étaient presque toutes sans cours.

Cinq pour cent : 111 50 111 50 111 50 111 50
— fin courant : 111 33 111 40 111 53 111 40

Quatre pour cent	103 50				
Trois pour cent	80 83	80 90	80 85	80 90	
— fin courant	80 93	80 95	80 85	80 93	
Rentes de Naples	99 15	99 15	99 5	99 5	
— fin courant	99 25	99 25	99 20	99 20	
Caisse hypothécaire	803 75				
Actions de la Banque	2630				
Quatre Canaux	1250				
Emprunt d'Italie	»				

AVIS.

MM. les souscripteurs dont l'abonnement expire le 31 juillet, sont priés de le renouveler, s'ils ne veulent éprouver du retard dans l'envoi du journal.

GRAND-THÉÂTRE.

Mercredi 25 juillet 1838. — 1^o LE CÉLIBATAIRE ET L'HOMME MARIÉ, comédie. — 2^o LE PHILTRE, opéra. — Six heures 1/2.

Le Rédacteur en chef, Gérant responsable, F. RITTIERZ.

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURS Y FILS, RUE BOULAILLERIE, 19.

Feuille d'Annonces.

LIBRAIRIE DE JURISPRUDENCE

M^{me} S. DURVAL, rue des Célestins, 5.

LOI SUR LES FAILLITES ET BANQUEROUTES, promulguée le 8 juin 1838. — Prix : 50 c.

MEMORIAL DU COMMERCE, répertoire universel, théorique et pratique, législatif et judiciaire, de la science commerciale ; recueil mensuel à l'usage spécial des agents d'affaires, des arbitres-juges, banquiers, agents de change et courtiers. — Prix : 15 fr. par an.

SOLON. — Traité des Servitudes. — 1 vol. in-8^o. — Prix : 7 fr.

DICTIONNAIRE DE PROCÉDURE CIVILE ET COMMERCIALE, par MM. Biochet et Goujet. — 4 vol. in-8^o. — Prix : 30 fr.

VAZEILLE. — Résumé et Conférences des Commentaires du Code civil sur les Successions, Donations et Testaments. — 3 vol. in-8^o. — Prix : 21 fr.

VAZEILLE. — Traité des Mariages. — 2 vol. in-8^o. — Prix : 12 fr.

VAZEILLE. — Traité des Prescriptions. — 2 vol. in-8^o. — Prix : 12 fr. (2036)

ANNONCES JUDICIAIRES.

(1112) Samedi vingt-huit du courant, à neuf heures du matin, sur la place Louis XVIII, à Lyon, il sera procédé à la vente au comptant d'objets mobiliers saisis, consistant en tables à dessus de marbre, tabourets, chaises, lits, garde-paille, matelas, couvertures, draps, bouteilles, cruches, vins en bouteilles, garde-robe, garde-manger, rideaux, planches à bouteilles, etc. Le tout saisi au préjudice des mariés Vernay, cabaretiers, rue de la Liberté, à Lyon.

(1111) Samedi vingt-huit du courant, à dix heures du matin, sur la place Neuve-des-Carmes, à Lyon, il sera procédé à la vente au comptant d'objets mobiliers saisis, consistant en garde-robe, placards, gravures, cadres, pincesaux, banque, poêle, chaises, lampes, chevaux, plumes, crayons, couleurs, etc.

ANNONCES DIVERSES.



HIRONDELLES DE LA SAONE.

Attendu les basses eaux, leur départ de LYON pour CHALON est fixé à six heures du matin. (7057)

DÉPURATIF DU SANG.

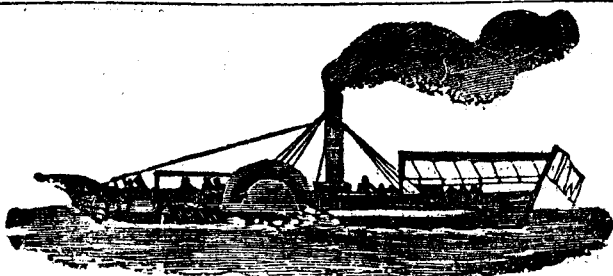
EXTRAIT DE SALSEPARILLE.

COMPOSÉ

En forme de pilules, de M. E. SMITH, docteur en médecine de la Faculté de Londres,

Est le remède le plus efficace pour les dartres, les éruptions, les ulcères, et toutes les maladies de la peau et du sang. Les personnes mariées ou sur le point de l'être, qui auraient raison de craindre pour des vices cachés ou des restes de mercure, peuvent en toute confiance avoir recours à ce remède qui purifie et adoucit le sang, et qui rétablit la santé. — Se vend au prix de 3 fr. la boîte.

Le seul dépôt à Lyon est chez Vernet, place des Terreaux, n^o 13. (2005)



FOIRE DE BEUCAIRE.

Les BATEAUX A VAPEUR de la compagnie de l'Aigle partiront pour VALENCE, AVIGNON, BEUCAIRE et ARLES, les 17, 20, 23 et 29 juillet, à cinq heures du matin, de la chaussée Perrache. Les bureaux sont situés quai de Retz, n^o 45. (2035)

PAQUEBOT A VAPEUR

Entre Le Havre, Elsenour, Copenhague et Saint-Petersbourg.

LE PARIS, du port de 600 tonneaux, qui a fait des preuves sur la ligne du Havre à Hambourg, partira pour les destinations ci-dessus, sous le commandement du capitaine DELARUE. Ce superbe paquebot, muni d'une machine anglaise, à basse pression, de la force de deux cents chevaux, d'une marche supérieure, a des emménagements spéciaux et élégants pour de nombreux passagers.

Les départs du Havre auront lieu :

Les 1^{er} août, 1^{er} septembre et 1^{er} octobre 1838.

Prix du passage, nourriture comprise :

Premières places pour ST-PETERSBOURG, 400 f. ; deuxièmes, 300 f.

Les départs de St-Petersbourg :

Les 15 août, 15 septembre et 15 octobre 1838.

Premières places pour ELSENEUR et COPENHAGUE, 225 f. ; deuxièmes, 175 f.

Les enfants au-dessous de dix ans ne paieront que moitié.

S'adresser pour fret et passage :

Au Havre, à M. PH. ALBRECHT, directeur, et à M. GODEFROY fils, courtier.
A Paris, à M. TOM ALBRECHT, rue St-Honoré, 383.

A St-Petersbourg, à MM. Riva et Comp.
A Copenhague, à MM. Fiedler et Co.
A Elsenour, à MM. Petit et Co.

PAQUEBOTS A VAPEUR

ENTRE LE HAVRE, HAMBURG ET ROTTERDAM.

Les départs du HAVRE pour HAMBURG auront lieu dans le courant de juillet, tous les samedis.
Premières, 180 f. ; — secondes, 130 f., nourriture comprise.

Les départs pour ROTTERDAM, les 10, 20 et 30 juillet.
Premières, 70 f. ; — secondes, 45 f., nourriture comprise.

(644 — 3263)

Eaux minérales naturelles et artificielles.

REMÈDES BREVETÉS, AUTORISÉS, Annoncés dans les journaux. DÉPOT GÉNÉRAL CHEZ VERNET, PH., PLACE DES TERREAUX, 13.

Chocolats de santé. Bains de vapeur à domicile.

Découverte importante. — Brevet d'invention de dix ans.

Le gouvernement, voulant récompenser les découvertes utiles à l'humanité, a accordé à M. Justin Diacon un BREVET D'INVENTION de dix ans pour l'invention d'un spécifique pour la destruction des punaises, rats, souris et grillons. Des préparations qu'on peut employer sans le moindre danger ne laissent rien à désirer pour la réussite. Des essais nombreux et des certificats honorables délivrés à l'auteur attestent sa supériorité sur toutes les autres préparations.

Dépôt général à Lyon, chez M. Borelly, pharmacien, place de la Préfecture, n^o 13. — A Grenoble, Desmures, coiffeur, place aux Herbes. — Bourg, Perrodin, épicier. — St-Symphorien-d'Ozon, Champ, pharmacien. — Rive-de-Gier, Bal, pharmacien. — Villefranche, Batillat, pharmacien. — rue St-Louis. — Annonay, Dufour, pharmacien. — Belley, Bouffaud, épicier. — Bourgoin, Revol, papetier, Grande-Rue. — Montbrison, Lenoir, Fouloux, marchand-drapier. — Oullins, Jaricot, épicier, près l'église. — Montluel, Charvet, épicier, sur la place. — Mornand, Gutton, épicier. — Tarare, Michel, pharmacien. — Vienne, Mesny Favard, négociants. — Voiron, Garon, épicier. — Lamure, Aubaud, épicier. — Givors, Charvet. — Le Péage de Roussillon, Guérin Pascal.

Toutes les localités dont il n'est pas parlé dans cette annonce, et qui appartiennent aux départements du Rhône, de l'Ain, de l'Isère et de l'Ardeche, auront sous peu des sous-dépôts. Les personnes qui désireraient s'occuper de cette vente n'auront qu'à s'adresser à M. Borelly, pharmacien à Lyon, qui est seul chargé de fournir ces localités. (Affranchir.) (2001)

AVIS.

Les actionnaires de la compagnie générale des mines de houille de Rive-de-Gier sont prévenus que l'assemblée générale du premier semestre de 1838 aura lieu le 31 juillet courant, en la salle de l'hôtel de Provence, à Lyon, à onze heures du matin.

Les propriétaires de vingt-cinq actions ont seuls droit d'assister aux assemblées. Toutefois les porteurs d'un moins grand nombre d'actions pourront les réunir et se faire représenter par l'un d'entre eux, pourvu que celui-ci soit personnellement propriétaire de dix actions. Les nouveaux titulaires en faveur desquels les transferts n'auraient pas encore été opérés, sont invités à les faire régulariser au plus tôt, sans quoi ils ne pourraient être portés au tableau général des actionnaires de la compagnie. (7058)

GUÉRISON DES Maladies Secrètes.

NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, fleurs ou pertes blanches les plus rebelles, et de toute acreté ou vice du sang et des humeurs.

Par le Sirop Dépuratif Végétal de Séné.

Extrait du précieux Recueil des Recettes médico-officinales, PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRES DU GOUVERNEMENT.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage ; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières et n'exige pas un régime trop austère.

Prix : 5 fr. 1/4 de pinte.

S'adresser chez PERENIN, pharmacien-chimiste, rue Palais-Grillet, n^o 23, à Lyon. (3445)

COURS DES VALEURS INDUSTRIELLES DU 24 JUILLET.

NOMBRE des ACTIONS.	VALEUR NOMINALE.	INTÉRÊTS ou dividend. payables.	DÉSIGNATION DES ACTIONS.	DERNIER PRIX FAIT.	COURS DU JOUR.
2,000	1,000	Juin et Déc.	Banque de Lyon, Caisse d'esc., com. de bestiaux,	1,630	
700	750		Ponts sur le Rhône, Pont de la Feuillée,	1,020	
4,500	1,000	par trimestre.	Pont Seguin,	2,263	
450	2,000	Idem.	Pont de l'île-Barbe, Pont et gare de Vaise,	1,700	
300	2,000		Eclair. gaz (Turin),	470	
220	2,000		Eclairage au gaz, C ^e Perrache,	900	
2,560	1,000	Juin et Déc.	Eclairage au gaz, Saône-et-Loire,	2,710	
1,740	600		Eclairage au gaz, St-Etienne,	925	
1,500	1,000		Eclairage au gaz, Grenoble,	1,075	
500	750		Eclair. au gaz, trois villes du Midi,		850
1,000	700	Décembre.	Eclair. gaz (Dijon), Bat. à vap. de Lyon à Arles,		
350	600	Idem.	Paq. à vap. (Lyon à Chalon),		
3,000	750	Idem.	Gondoles à vap. sur Saône, marc.,		
400	700	Juin et Déc.	Fonderies (Loire et Isère),	52,250	
320	5,000	Jan. et Juil.	Che. de fer, Lyon à St-Etienne,	4,575	
180	2,000	par an.	Moulins à vap. de Perrache,	4,750	
154	5,000	Juin et Déc.	Ce génér. mines de Rive-de-Gier,	1,075	
400	10,000	Jan. et Juil.	Soc. civ. d'act. min. de houille,	1,700	
2,200	800	Juin et Déc.	Mines Grangette et Colatte,	870	
240	5,000		Comp. des mines de l'Union,	1,030	